



SECTEUR
RESSOURCES MATÉRIELLES

IDENTIFICATION
CODE : 5233-05-01

**TITRE : POLITIQUE RELATIVE À LA LOCATION ET AU PRÊT DE MOBILIER,
APPAREILLAGE ET OUTILLAGE (M.A.O.)**

Adoption le : 5 juin 2002 - résolution 149 (2001-2002)
Application : 6 juin 2002
Amendement :

1. RÉFÉRENCE

Loi sur l'instruction publique.

2. ÉNONCÉ GÉNÉRAL

La Commission scolaire au Cœur-des-Vallées accepte de prêter ou louer du **Mobilier**, de l'**Appareillage** et de l'**Outillage (M.A.O.)**.

3. OBJECTIF

Permettre aux différents organismes **et aux membres du personnel** de pouvoir bénéficier de l'utilisation de certains M.A.O. utilisés dans les établissements, **ceci à certaines conditions.**

4. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

4.1 Service des ressources matérielles

4.1.1 Élaborer la procédure se rattachant à l'application de présente politique ;

4.1.2 Aider les établissements scolaires et les services dans l'application de la présente politique et de la procédure s'y rattachant.

4.2 Directeur d'établissement scolaire et de service

4.2.1 S'assurer du respect de la présente politique.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur le jour de son adoption.